

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La manifestation est ouverte à tous : particuliers, associations et professionnels.
(Sauf restauration : sandwiches, boissons...)

Les inscriptions se feront par téléphone ou par mail.

Les renseignements et les inscriptions se feront au : **06.27.81.36.36**

ou twirling-club-grenadis@hotmail.fr

Une photocopie de votre pièce d'identité ou carte professionnelle sera obligatoirement demandée ainsi que le règlement de votre emplacement lors de la réservation.

Seule l'association du Twirling Club Grenadois pourra juger de l'annulation et du remboursement du vide grenier en cas de force majeure. Le tarif est :

- **7€ la table**
- **2€ le portant (non fourni)**
- **3€ le mètre sans la table pour les extérieurs**

L'attribution des places se fera dans l'ordre chronologique des inscriptions.

L'installation se fera de **7h30 à 8h30**. Au-delà de 8h30 votre emplacement sera remis en disponibilité. La fermeture au public aura lieu à 18h00. Le démontage devra être achevé à 19h00 au plus tard. Votre emplacement doit être laissé propre.

L'association du Twirling Club Grenadois décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou sinistre des objets ainsi qu'en cas de litige d'un vendeur avec les agents des contributions et de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes. Les transactions sont sous la responsabilité des parties concernées.

Bonnes ventes à tous.



Ce coupon est à retourner PAR MAIL
(twirling-club-grenadois@hotmail.fr)



Règlement à adresser :
1 rue Jules Ferry
40270 Grenade sur l'Adour

Réservation prise en compte
à la réception du chèque.



Paiement par

WERO

☎ 06 18 33 29 33

Nom :

Prénom :

Vide grenier

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Adresse mail :

Nombre de tables (int.) : X Nombre de mètres sans table ext. : X

Portant : X

Montant à régler par chèque : À l'ordre du Twirling Club Grenadois.

Vous devez joindre le règlement, ainsi que la photocopie de votre pièce d'identité recto / verso, afin que votre réservation soit prise en compte.

Vous vous engagez, sur l'honneur, à respecter le règlement intérieur ci-dessus et à ne pas avoir fait plus de 2 vides-greniers au cours de l'année.